



L'ANSFL déplore la prise position du Syndicat des Gynécologues Libéraux (SGL) accusant l'extension des compétences des sages-femmes d'être « un risque pour la santé publique » dans un article paru dans le Quotidien du Médecin en date du 12/11/2009.

Cette position démontre une grave méconnaissance des compétences des sages-femmes et de la réalité du suivi des femmes en France. En effet,

- les sages-femmes ont toujours réalisés les examens gynécologiques et les frottis cervico-vaginaux lors des consultations de grossesse et postnatales.
- elles sont habilitées à prescrire la contraception lors de l'examen post natal ou post IVG depuis 2004

La loi HPST, prenant en compte ces réalités, a étendu nos compétences à la prescription de la contraception et au suivi gynécologique de prévention. Le SGL s'émeut de la simple correction d'une aberration. Nous étions depuis juillet en droit de prescrire une contraception mais pas le bilan biologique permettant d'en vérifier les éventuelles contre-indications.

Nous affirmons que les sages-femmes, en acceptant d'assurer aux cotés des médecins les missions de prévention permettant un dépistage précoce de pathologie et leur prise en charge rapide par un médecin spécialiste, se mettent ainsi au service de la santé publique.

Nous ne voulons pas croire que les femmes puissent être les otages d'un combat corporatiste mené par certains de nos confrères médecins.

Le 15 novembre 2009,
Pour l'ANSFL,
Laurence Platel, Présidente.